



VIENNOUVELLE finances

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.E.S CGT FINANCES

NUMÉRO 44 - JUIN 2023

A photograph of an elderly woman with grey hair, wearing a brown beret and a light-colored cardigan. She is smiling broadly and holding a large red frying pan with a silver perforated lid up to her mouth, using it as a megaphone. She is wearing a ring and a beaded bracelet on her hand holding the handle.

**Revalorisation
de nos
pensions !**

Éditorial

ET LA VIOLENCE SOCIALE ...

Les médias en parlent – beaucoup – les violences physiques, les violences verbales.

Nous qui avons manifesté par millions dans les villes grandes et moyennes depuis quatre mois parlons de la violence physique des «black blocs» dans les manif pour tenter de l'expliquer parce qu'elle nous choque.

Le fait de l'ultra gauche nous dit-on. L'actualité a aussi mis au jour la violence verbale et physique à l'égard des élus et de leur famille et les destructions ou tentatives de destruction de leurs biens. L'exemple récent du maire de St Brévin a fait la une des médias ; après les menaces, les tags, les insultes, sa maison et ses véhicules ont été brûlés malgré ses demandes de soutien répétées aux représentants de l'État. Mais il est formel, les responsables sont des membres de l'extrême droite qui ne toléraient pas qu'il ne se soit pas opposé à l'installation sur la commune d'un centre d'accueil de réfugiés.

Mais la violence est aussi une violence sociale générée par des réformes successives qui témoignent d'un mépris des difficultés rencontrées par de nombreux concitoyens. La lutte en cours contre la réforme des retraites rejetée massivement dans la rue et dans les sondages en témoigne. Le président de la République et son gouvernement sont restés sourds aux appels à ne pas reculer à l'âge de 64 ans le droit à la retraite.



Que dire de la violence de la casse des services publics, de l'hôpital et de l'école notamment, piliers de notre démocratie, qui prive des milliers de citoyens d'un accès à leurs droits et induit la fracture numérique à laquelle sont confrontés les plus modestes créant une rupture d'égalité. Les entreprises, elles, réclament toutes les aides et allègements de cotisations sociales auxquelles elles peuvent prétendre. Une récente loi prétendument «anti-squatteurs» va faciliter l'expulsion de locataires débiteurs d'arriérés de loyers importants sans passer par l'intervention d'un juge.

Se retrouveront-ils «sans abri» alors que les listes d'attente pour les logements sociaux n'ont jamais été aussi importantes? La violence sociale s'exerce bien sûr également contre les manifestants, contre les grévistes. La lutte actuelle des salariés de l'entreprise Vertbaudet en grève pour obtenir une revalorisation de leurs salaires vient de donner lieu à l'évacuation musclée par les forces de police du piquet de grève. Une salariée a été étranglée puis traînée à terre par les policiers et le délégué CGT a été enlevé devant son domicile par des

soi-disant policiers en civil. Des faux policiers en civil ou des fascistes d'extrême-droite ?

Dans cette ambiance d'extrême tension, la Première Ministre veut renouer le dialogue social...

Au-delà de toutes ces mesures générées par un pouvoir capitaliste, l'inflation frappe de plein fouet la population, en particulier les classes modestes et moyennes tandis que salaires et pensions ne suivent pas le niveau d'inflation, particulièrement élevé dans l'agroalimentaire.

Quelques considérations qui expliquent que la colère monte, alors que les députés sont empêchés de voter contre la réforme des retraites par tous les recours possibles de la constitution .

Qu'ils persévèrent dans cette voie contribuant à susciter le vote RN qui prétend s'opposer à la réforme sans aucune action visible.

La CGT est de toutes les luttes contre ces avancées capitalistes et antidémocratiques et combat sans relâche les idées d'extrême droite. Nous ne lâcherons rien.

SOMMAIRE :



- 03 • La Fraude fiscale
- 04 - 05 • Les prélèvements obligatoires en France
- 06 • Retraites
- 07 • Faillites bancaires
- 08 • Caisse des dépôts
- 09 - 10 • 11 mai 2023
- 11 • Pouvoir d'achat
- 12 • Secour populaire

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Guy CARRIERE
Jean Louis CORVAISIER
Yvan DONNAT
Alain GUICHARD
Jean-Paul GIRARD
Laurent PERIN
Sylvain SOURDILLAT
Patricia TEJAS
Myriam THUEUX
Maquette: Hélène Canot

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 5 08364
N° ISSN : 2276-1063
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES
CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66
Courriel : ufr@cgtf finances.fr
PRIX 0,50 €
Internet : www.cgtf finances.fr

Fraude fiscale : !

Le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, a présenté le 9 mai dernier une série de mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale en France. Même si dans un premier temps, l'annonce d'un tel plan peut paraître intéressante, comme bien souvent derrière la communication, la réalité est bien différente ; la mise en œuvre est incertaine et le plan demeure bien en-dessous des besoins.

LES ANNONCES DU MINISTRE

Augmentation de 25% du nombre de contrôles fiscaux des particuliers d'ici 2027 (notamment sur les gros patrimoines), augmentation des effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale de 15 % d'ici la fin du quinquennat (soit 1500 ETP* supplémentaires), création d'un conseil de l'évaluation des fraudes, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale (pour punir la mise à disposition de schémas de fraude)...

A en croire le ministre, le gouvernement s'engage résolument, avec détermination, contre la fraude fiscale.

Sauf que les grands principes, c'est bien. Les mettre en œuvre et mettre les actions en adéquation, c'est mieux !

UNE RÉALITÉ BIEN DIFFÉRENTE

Sur les moyens d'abord, le ministre annonce 1 500 postes supplémentaires dédiés au contrôle. Mais quelques mois plus tôt, ce même ministre annonce la suppression de 3000 emplois d'ici 2027 à la DGFIP (dont les 850 en 2023) et c'est sans compter les 40 000 emplois supprimés à Bercy en 20 ans. Pas très sérieux ! En réalité, pas de création d'emplois, mais des redéploiements.

De fait, annoncer vouloir contrôler les 100 plus grandes capitalisations boursières tous les deux ans semble complètement illusoire. Ces contrôles, s'ils veulent être menés complètement, du

fait de leur complexité, nécessitent beaucoup de moyens (humains, législatifs, informatiques) et de temps.

De même, la hausse prévue du nombre de contrôles des gros patrimoines, sans moyen global complémentaire, relève de l'effet d'annonce, compte tenu de la complexité des montages et des procédures applicables. Et de toute façon, on part de très loin : le nombre d'examen de la situation fiscale personnelle (ESFP) est passée de 4 166 en 2008 à 2 404 en 2021.

Un conseil de l'évaluation des fraudes, pourquoi pas, à condition que la composition de celui-ci soit suffisamment diversifiée, d'avoir un accès à l'ensemble des données utiles et une totale indépendance. Mais encore faut-il qu'il soit réellement mis en place ! **En 2018, Gérard Darmanin, alors ministre des Comptes publics, avait déjà promis un**

tel observatoire de la fraude fiscale, qui n'a jamais vu le jour !

DE NOMBREUX MANQUES

Comment vouloir lutter contre la fraude fiscale, et ne pas dire un mot contre l'évasion fiscale. Ces dernières années ont pourtant montré «la richesse» des procédés internationaux en la matière : panama, pandora papers, cum-cum files... Rien sur l'optimisation agressive, aucune action pour demander aux banques de sortir des paradis fiscaux, pour rendre publique la comptabilité des entreprises pays par pays...

Nous sommes donc très loin d'un plan complet visant à ré-armer toute la chaîne du contrôle, avec des moyens juridiques, humains, de formation...suffisants pour lutter contre toutes les formes de fraude.

*ETP : équivalent temps plein

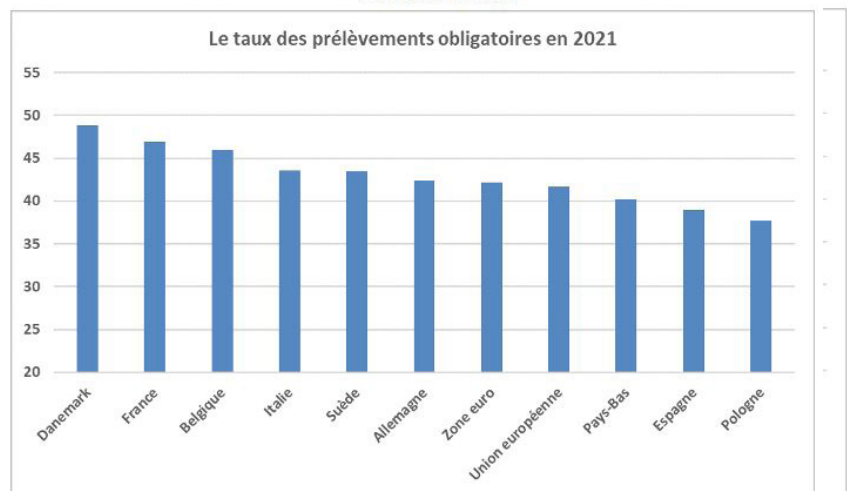


Pourquoi ce déchaînement politico-médiatique ?

Les prélèvements obligatoires (PO) concernant l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés par les administrations publiques et les institutions européennes.

AU JEU MÉDIATIQUE DES COMPARAISONS, LA FRANCE EST UNE « CHAMPIONNE » DES PRÉLÈVEMENTS (2021) :

Sources Eurostat



Quatre catégories d'administrations publiques bénéficient pour leur budget des prélèvements obligatoires :

- l'État et les administrations publiques centrales (APUC)
- les administrations publiques locales (APUL)
- les administrations de Sécurité sociale (ASSO)
- l'Union européenne.

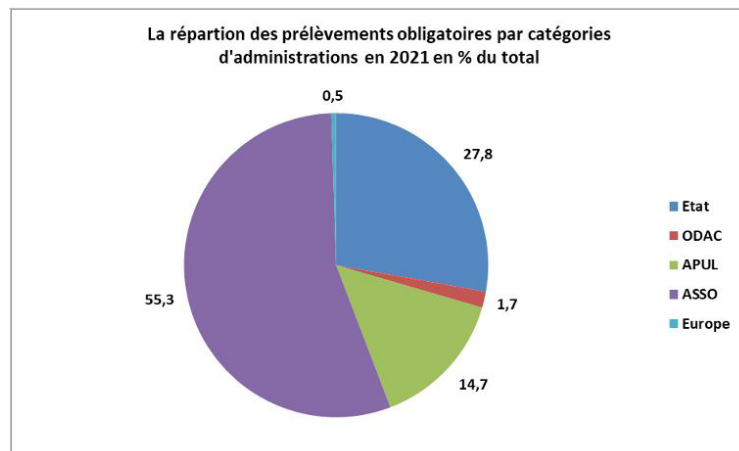
Ces prélèvements servent à financer les dépenses prévues par le budget de l'État, des collectivités locales et les prestations sociales. Ces versements effectués par les personnes physiques ou morales ne sont pas volontaires mais obligatoires. Les finances publiques distinguent les différents types de prélèvements obligatoires selon la nature de leur contrepartie :

- **Les impôts et taxes** : prélevés sur l'ensemble des contribuables, ils trouvent leur contrepartie dans les dépenses de l'État ;
- **Les cotisations sociales** : prélevées au profit des organismes de protection sociale, elles ont une contrepartie dans les prestations sociales ;
- **Les taxes fiscales** : perçues sur les particuliers à l'occasion de la fourniture d'un service (ex : taxe locale d'équipement, taxe funéraire, timbre fiscal, taxes sur les assurances, sur les fournitures d'électricité, les carburants...). Le niveau des prélèvements obligatoires est mesuré par la part qu'ils occupent dans la richesse nationale (PIB).

MAIS REGARDONS DE PLUS PRÈS :

On ne peut avoir de lecture objective sans tenir compte de l'intervention publique en fonction des choix politiques d'organisation de la société. Ainsi, **en France, les écarts constatés notamment avec la moyenne de l'UE (6 points environ) tient surtout**

au montant des cotisations sociales pour financer solidairement la protection sociale. Ainsi, la part des prélèvements obligatoires affectée aux administrations de sécurité sociale augmente tandis que celle affectée à l'État diminue. La part des prélèvements des administrations publiques locales augmente aussi sensiblement



*ODAC : organisme divers d'administration centrale
APUL : administrations publiques locales
ASSO : administrations de sécurité sociale*

Comparer les taux de prélèvements obligatoires n'a finalement que très peu de sens. En effet, **ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés.** Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires (prélèvements imposés), ce qui ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent rien payer (dépenses contraintes), bien au contraire ! Par exemple les soins ne sont pas « gratuits » aux États-Unis, le poids des dépenses de santé dans le PIB se monte à 17,8%, taux bien plus élevé qu'en France (12,3%) en 2021

DE PLUS, CONTRAIREMENT AU DISCOURS DOMINANT, LES PRÉLÈVEMENTS EN FRANCE DEPUIS 2013 SONT RELATIVEMENT STABLES :

Source Insee	
2022	45,3
2021	44,3
2020	43,7
2019	43,8
2018	44,7
2017	45,1
2016	44,6
2015	44,5
2014	44,8
2013	44,9
2012	43,9

ALORS POURQUOI CE DÉCHAÎNEMENT POLITICO-MÉDIATIQUE ?

Tout simplement pour remettre en cause et affaiblir notre système de redistribution solidaire financé par les prélèvements obligatoires appelé « dépenses sociales » et imposer la privatisation de nombreux services publics.

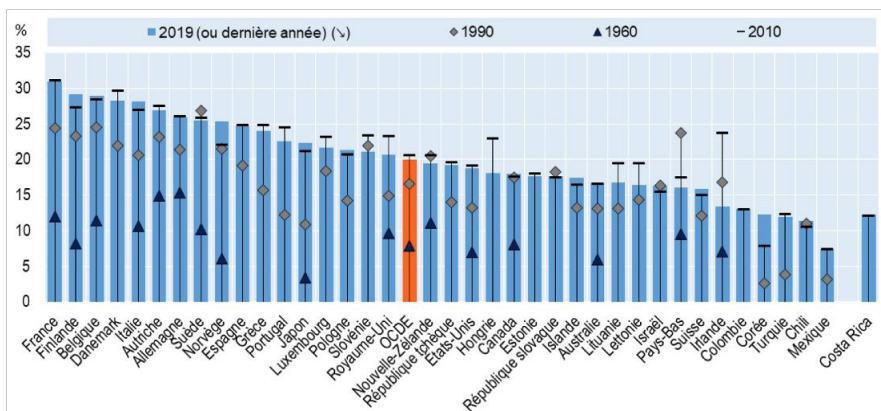
Cette privatisation obligerait les travailleurs et les travailleuses en France à avoir recours aux services payants d'assurance sociale, de santé, d'éducation,

de retraite, d'aides sociales pour ne citer que quelques exemples. Les derniers projets de réforme des retraites (2019/2022) en sont une illustration

criante poussant à la capitalisation donc à la financiarisation et à la privatisation des régimes de retraites.

LA FRANCE EST EN 2019 LA PREMIÈRE NATION DE L'OCDE EN DÉPENSES SOCIALES.

Base de données de l'OCDE



Ces dépenses permettent de faire face, même avec beaucoup de difficultés et de manière insuffisante, aux aléas de la vie des citoyens. Les « amortisseurs sociaux » que sont l'hôpital public, l'assurance maladie, l'assurance chômage, les aides sociales, les aides au logement, les aides aux familles, les pensions de retraite ont joué un rôle primordial dans la gestion de la crise « Covid19 ». Même les plus libéraux le reconnaissent !

Remettre en cause ce système c'est paupériser encore plus les plus faibles et augmenter la rente financière des plus forts, la CGT ne peut l'accepter.

La CGT propose de :

- Refonder **notre système de santé** autour d'un grand service public 100% Sécurité Sociale, géré par les organisations de salariés cotisants et en y intégrant la perte d'autonomie.

- Gagner la **Sécurité sociale intégrale**, collectrice unique avec un financement fondé sur le travail et en faisant cotiser la rente financière.
- **Améliorer notre système de retraite par répartition** et en rejetant tout système de capitalisation.
- **Réformer en profondeur la fiscalité**, la rendant plus progressive, plus juste et en s'attaquant véritablement à l'évasion et à l'optimisation fiscale.
- Redonner **toute sa place à la fonction publique et aux services publics** comme acteurs primordiaux de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté.

Revalorisation de nos pensions !

Nous voulons une véritable revalorisation de nos pensions, pas des chèques énergie ou inflation !

Les retraités ont participé en nombre aux différentes initiatives de l'inter-syndicale contre le projet de réforme des retraites que veut imposer le gouvernement Macron-Borne. Les retraités comme les actifs ne veulent pas de cette réforme. Les retraités ne souhaitent pas que leurs enfants et petits-enfants doivent attendre 64 ou 67 ans pour bénéficier de leurs retraites. Ils ne veulent pas que leurs plus belles années de retraités leur soient volées.

En même temps ils se mobilisent pour que leurs pensions de retraite soient revalorisées. Toutes les réformes accumulées depuis la décision de Seguin en 1987 de désindexation des pensions du régime général de retraite par rapport au salaire mensuel de base en passant par les réformes Balladur, Sarkozy-Fillon, Hollande-Valls et Macron ont conduit à des pertes cumulées très importantes pour les pensions de retraite des régimes de base. Dans le même temps les décisions prises majoritairement par les gestionnaires des régimes de retraite complémentaire (exceptée la CGT) ont aggravé ces pertes.

Si les attaques précédentes ont été importantes, c'est depuis l'arrivée de Macron au pouvoir que les pertes ont été aggravées. Depuis début 2017, c'est une perte de l'ordre de 10 % qu'ont subie nos pensions. Dans le même temps où Macron a supprimé l'ISF et instauré la flat tax qui permet aux plus gros détenteurs de capitaux mobiliers de ne payer que 12,8 % à l'impôt sur le revenu au lieu des 45 % du taux marginal, c'est aux retraités et aux actifs qu'il a choisi de faire les poches.

Alors que l'inflation galope (l'inflation, selon les statistiques sera de 5,8% pour l'OFCE ; 5,4% pour la Banque de France qui prévoit un repli) nos pensions n'ont eu aucune revalorisation en 2023 (les 0,8 % des pensions de base du 1^{er} janvier n'étant qu'une remise à niveau par rapport à l'inflation de l'année précédente). Il convient de se rappeler que, sans nos multiples initiatives depuis le début d'année 2022, nous n'aurions pas eu 4% pour les retraites de base au 1^{er} juillet 2022 ni 5,12 % au 1^{er} novembre pour les complémentaires. Pour simplement remettre à niveau nos pensions par rapport à ce qu'elles étaient en décembre 2016 en fonction de l'indice INSEE, c'est une revalorisation immédiate de 10 % qu'il faut décider. La moyenne des prix alimentaires atteindra fin juin 16 % de majoration par rapport à celle de l'année 2016. Pour une pension nette de 1 500 € en décembre 2016 il faudrait qu'elle soit à 1 740 € alors qu'elle est de 1 590. Il faut donc 10 % pour une simple remise à niveau. Par rapport au SMIC il manque 12,3 %.

Les pertes cumulées depuis janvier 2017 continuent d'augmenter contrairement aux affirmations du gouvernement et elles s'aggravent par rapport aux revalorisations du SMIC, du salaire mensuel de base et à l'inflation mesurée par l'indice INSEE qui ne reflète pas le panier du retraité.

DANS L'ATTENTE D'UNE REMISE À PLAT DES PENSIONS DE RETRAITE PAR RAPPORT A LEUR VALEUR DE 1987, C'EST 10 % QU'IL NOUS FAUT DÈS LE MOIS DE MAI 2023.

UNE CONFIRMATION DE LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

LES TRANCHES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ONT ÉTÉ REVALORISÉES DE 5,4 % EN FONCTION DE L'INFLATION INTERVENUE EN 2022. LE MONTANT DES PENSIONS DES RETRAITES DE BASE A ÉTÉ REVALORISÉ EN 2022 PAR RAPPORT À 2021 DE 2,72 % ET POUR CEUX AYANT 2/3 EN RETRAITE DE BASE ET 1/3 EN RETRAITE COMPLÉMENTAIRE CETTE REVALORISATION A ÉTÉ DE 1,87 %. AINSI TOUS CEUX ACQUITTANT L'IMPÔT SUR LE REVENU VERRONT LEUR TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE BAISSÉ AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023 (SAUF CEUX AYANT DES REVENUS ANNEXES QUI AURAIENT BEAUCOUP AUGMENTÉ) ET CERTAINS DEVENDRONT NON IMPOSABLES À L'IMPÔT SUR LE REVENU.



Faillites bancaires, inflation, montée des taux d'intérêts ... que font les banques centrales ?

Après la faillite des banques de la Silicon Valley et du Crédit Suisse faisant perdre leurs avoirs à leurs clients, après le retour de l'inflation et ses conséquences pour les populations, après la remontée des taux d'intérêts et ses conséquences pour le crédit aux particuliers et aux entreprises, beaucoup s'interrogent sur l'efficacité des banques centrales et sur la BCE en particulier.

La CGT, notamment la CGT Finances, a toujours combattu la spéculation financière et a proposé des solutions pour mieux financer l'économie réelle, protéger les clients des banques et financer les besoins sociaux, notamment les services publics.

LES BANQUES CENTRALES NE PROTÈGENT PAS LES SALARIÉS ET LES RETRAITÉS EN PRÉCONISANT LA MODÉRATION SALARIALE

	Année 1990	Année 2000	Année 2010	Depuis un an
Inflation	1,9	1,7	1,1	5,8
Salaires	3,0	2,4	1,6	3,9
Ecart	+ 1,1	+0,7	-0,5	-1,9

Source Insee Xerfi

Bien au contraire, en ayant comme priorité la stabilité des prix, la remontée des taux d'intérêt a un effet explosif sur le monde du travail. Ainsi, le Président de la FED, Jérôme POWEL l'assume avec une rare violence en déclarant « pour faire baisser l'inflation, il y a besoin de faire augmenter le chômage ».

LES BANQUES CENTRALES SONT SOUMISES À LA TYRANNIE DES MARCHÉS FINANCIERS ET DE LA FINANCIARISATION DES ÉCONOMIES. AINSI LA VALEUR DES ACTIONS DU CAC 40 A PROGRESSÉ DE 94% DE MARS 2020 À MARS 2023

Les taux de marge progressent de façon indécente

Taux de marge	Tous secteurs	Industrie	Energie	Agro-alimentaire
Année 2010	39%	39%	55%	40%
Aujourd'hui	39%	48%	72%	45%

Enfin, la remontée des taux d'intérêts fait exploser la charge de la dette publique. Ainsi Bruno Le maire a annoncé la fin du « quoi qu'il en coûte » et qu'il faudra, dans le budget 2024, « programmer des dépenses significatives ». Mais où faire des économies alors que nos services publics sont dans un état de délabrement lamentable !

FACE À CES ENJEUX, LA CGT FORMULE TROIS GRANDES PROPOSITIONS

1 – Une politique monétaire sélective

La BCE refinancerait à des taux très favorables l'économie réelle, la transition écologique (elle commence à le faire un peu), les services publics, les grandes infrastructures pour la transition à bas carbone. Au contraire, elle pénaliserait la spéculation par des taux élevés décourageant les opérations à profit immédiat. La Banque de France a utilisé cette arme lors du passage à l'euro quand le franc était attaqué et sortait des marges de fluctuation.

2 – Un nouveau droit au crédit

Comme le droit au compte pour les particuliers, via les guichets Infobanque de la Banque de France, les TPE – PME bénéficieraient d'un droit au crédit lorsque les banques leur refusent des moyens pour investir et développer la recherche et le développement.

3 – la création d'un fonds européen de développement économique, social et écologique

à des taux très favorables, proche de zéro voire négatifs qui pourrait être amorcé en France par un fonds créé et financé par la Caisse des Dépôts.

Dans le prolongement du combat contre la réforme des retraites, d'autres combats seront fondamentaux pour l'augmentation des salaires, des pensions, pour le financement des services publics. Avec nos propositions pour un autre financement de l'économie ...

Non ce n'est pas fini...tout commence !

CE exceptionnelle de l'Union Fédérale des Retraités- es CGT des Finances

La CE de l'UFR finances s'est réunie exceptionnellement à Martigues en région PACA où nous avons eu l'immense plaisir de retrouver notre camarade Yvan Donnat qui n'avait pas pu participer à nos réunions depuis plusieurs années pour des raisons de santé. Nous avons également accueilli Patrice Santelli et Marie Jeanne Di Santo du collectif UFR PACA. Un moment de convivialité et de fraternité a suivi notre réunion en soirée au cours duquel nous avons pu échanger et partager le verre de l'amitié.

A L'ORDRE DU JOUR DE CETTE JOURNÉE : LA SITUATION SOCIALE ET REVENDICATIVE, LE CONGRÈS CONFÉDÉRAL, LA RÉFORME DES RETRAITES ET LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



A la suite du rapport introductif, le débat s'est engagé d'abord sur la situation internationale. Nous avons rappelé que lors de son 53ème congrès, la CGT a réaffirmé sa solidarité avec les peuples agressés, colonisés, opprimés et luttera toujours contre leurs agresseurs, impérialistes et colonisateurs. Elle se tient aux côtés des peuples qui résistent et combattent pour leurs droits souverains et leur indépendance.

La situation économique, marquée par une inflation à 2 chiffres, rend les fins de mois difficiles pour des millions de salariés actifs et retraités. Au-delà de nos frontières, les travailleurs européens se mobilisent aussi pour la défense de leur pouvoir d'achat notamment en Allemagne et au Royaume Uni.

A ces difficultés économiques s'ajoute la colère exprimée par les salariés actifs et retraités dans la bataille contre la réforme des retraites. Un président et un gouvernement sourds et méprisant face à la colère qui s'exprime dans la rue et dans les grèves depuis plus de 3 mois. Après l'utilisation de tous les outils de la constitution lui permettant d'étouffer toute expression démocratique à l'assemblée,

le président promulgue cette loi désavouée par la majorité de la population. Espérant l'apaisement, il n'a engendré qu'un renouveau de la contestation émaillée de violence. L'intersyndicale nationale tient bon malgré les tentatives du pouvoir de la diviser et voit même dans le projet de loi du groupe LIOT proposant d'abroger la réforme des retraites (report de l'âge à 64 ans et 43 annuités) une opportunité de nouvelle mobilisation le 6 juin 2023 avant le débat à l'Assemblée Nationale le 8 juin.

Depuis le début du mouvement de contestation en janvier dernier, une forte majorité de la population reste hostile au report de l'âge de la retraite à 64 ans et à l'augmentation du nombre d'années de cotisations comme le démontrent la forte présence des retraités dans les manifestations, les mobilisations importantes dans les zones rurales et...les 30 000 adhésions à la CGT ! Quelques regrets cependant, comme le fait que les grèves se déroulent essentiellement dans le secteur public et qu'il est difficile de les développer dans le privé, ainsi que la faible participation de la jeunesse qui ne s'est mobilisée que dans la dernière période et les tentatives de remise

en cause du droit à manifester, preuve s'il en était que ce pouvoir n'est pas serein. Cependant, malgré l'hostilité massive de la population, le gouvernement poursuit sa politique de casse de tous les conquises issus du Conseil National de la Résistance (Sécurité Sociale – santé, retraites- services publics).

Point positif, la bataille contre la réforme des retraites Borne/Macron a remis sur le devant de la scène les organisations syndicales. Le renforcement du syndicalisme CGT revêt une importance primordiale dans la période, et exige la mobilisation de toutes les organisations de la CGT. Il y a urgence à développer la bataille des idées pour combattre les mensonges et impostures du gouvernement notamment sur la dette et les prélèvements obligatoires.

LE 53ÈME CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Après un congrès difficile, la CE de l'UFR se félicite de l'élection au poste de secrétaire générale de la camarade Sophie Binet qui porte une volonté de renouveler la culture du débat dans notre organisation

et de dépasser les clivages pour une CGT unie et rassemblée. L'UFR CGT des Finances fait sienne l'appel des délégué-es du 53ème congrès confédéral qui s'élèvent «contre la dégradation de la situation internationale et réaffirment leur engagement pour la paix et la solidarité internationale entre les peuples et clament sans ambiguïté leur refus de la guerre. Face à cette oppression du capital et de ses relais et face à l'urgence climatique, nous confirmons nos valeurs fondamentales de classe, de masse, de démocratie et d'indépendance. Nous réaffirmons que dans cette lutte violente du capital contre l'humanité et la planète, notre force est d'œuvrer à rassembler le monde du travail le plus largement possible, comme la CGT le fait depuis 128 ans ».

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Historique du dossier

La loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique (3 versants de la fonction publique) prévoit l'instauration de la participation de l'employeur public à la Protection Sociale Complémentaire par ordonnance (PSC).

Cette ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 a été votée majoritairement pas les organisations syndicales et les employeurs, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA s'étant abstenus.

Au niveau de la fonction publique d'Etat (FPE), un accord interministériel a été signé par l'ensemble des O.S. en mars 2022. Le contenu de l'accord prévoit un socle de garanties minimum commun à toute la fonction publique dit « panier de soins » amélioré grâce à la CGT : offre MGEFI vita santé 2 améliorée.

Suite à l'accord interministériel, des négociations seront engagées dans chaque ministère avec possibilité d'amélioration.

Au niveau du ministère des finances, les négociations devraient aborder les questions du financement par l'employeur

d'au moins 50% de la cotisation d'équivalent de la PSC d'ici 1er janvier 2026, l'adhésion obligatoire des actifs avec possibilité de rattachement des ayants droit (conjoint et enfants) au contrat collectif, le sort réservé aux retraités, écartés de la participation de l'Etat employeur, mais pouvant rester adhérents à l'opérateur sur option.

QUELLE EST LA SITUATION AVANT LES NÉGOCIATIONS ?

Les actifs sont captifs du choix fait par l'employeur de l'opérateur. Si l'opérateur est non mutualiste et à but lucratif, l'adhésion obligatoire enrichit les marchés financiers (assurances).

Les retraités se retrouvent marginalisés et exclus du dispositif et s'ils optent pour y rester, ils devront payer à terme jusqu'à 3,5 fois la cotisation des actifs (105 euros au lieu de 30 euros) pour le panier de soins équivalent à Vita-santé 2 Mgefi.

La CGT demandera l'inclusion des retraités par tous moyens et une véritable solidarité intergénérationnelle, une amélioration significative du panier de soins avec une plus forte prise en charge par l'employeur (au-delà de 50%).

Concernant la «Prévoyance» : actuellement l'adhésion est individuelle, facultative pour les actifs et les retraités. Une négociation est en cours au niveau de la Fonction publique sur une offre dé耦plée de la santé qui pourrait couvrir le décès, l'invalidité et l'incapacité.

La CGT demande de rendre le contrat prévoyance obligatoire couplé à celui de la santé incluant l'incapacité (arrêts de maladie) - l'invalidité si droits statutaires insuffisants - le décès - la perte d'autonomie (dépendance) - le handicap.

La CGT n'est pas dupe. La loi de transformation de la Fonction publique ouvre aux employeurs publics la possibilité de prendre en charge une partie des cotisations en convergence avec les salariés du privé sous conditions d'adhésion à des contrats collectifs obligatoires auprès d'opérateurs lucratifs ou non lucratif. Les

portes de la libre concurrence sont ainsi ouvertes aux lois du marché !

La CGT reste mobilisée pour reconquérir une Sécurité sociale intégrale sur la base du salaire socialisé (cotisations). Elle doit être autonome grâce au retour des élections des administrateurs de la Sécurité sociale par les assurés sociaux et grâce à un budget décidé et géré exclusivement par les salariés.

Pour autant, il s'agit aujourd'hui pour la CGT aux Finances de défendre les intérêts de tous les agents travaillant à Bercy, qu'ils soient titulaires ou contractuels actifs, mais aussi de tous les retraités d'aujourd'hui et à venir. C'est dans cet esprit de conquête que la CGT pourrait se rendre aux négociations sur la PSC dans le champ du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de France. Cette négociation sera précédée d'un accord de méthode qui précisera si les conditions sont réunies pour que la CGT Finances puisse améliorer l'accord FPE en y intégrant les retraité-es et la prévoyance.

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter de négocier s'il n'y a pas d'avancées significatives sur le contenu du panier de soins, sur l'inclusion des retraités ainsi que sur le couplage PSC/PREVOYANCE.

L'UFR Finances a décidé la rédaction et la diffusion d'une pétition pour informer les retraités sur les enjeux de la Protection Sociale Complémentaire et contribuer ainsi à la mobilisation et à la construction de rapport de force au ministère en rassemblant actifs et retraités sur cette question. De plus, L'UFR Finances souhaite rencontrer le Secrétaire Général du Ministère des Finances à Bercy conjointement avec la Fédération des Finances pour évoquer les droits sociaux des retraité-es au Ministère et la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Une large mobilisation est nécessaire pour faire barrage à la logique du privé et pour gagner une protection sociale de haut niveau.

La Caisse des Dépôts privatise la santé de ses propres fonctionnaires !

Une remise en question machiavélique de la couverture santé des milliers de fonctionnaires de la Caisse des dépôts les spolie de leurs droits

LA PROTECTION SOCIALE DES FONCTIONNAIRES DE LA CDC EST DÉSORMAIS PRIVATISÉE

Première étape de la machination

A la Libération, dans le cadre de la dynamique du Conseil National de la Résistance, les syndicalistes de la Caisse des dépôts créent la Mutuelle du personnel de la Caisse des Dépôts et Consignations (MPCDC devenue CDC Mutuelle). Près de 80 années plus tard, la direction générale de la CDC entame un processus de destruction des avantages sociaux de ses fonctionnaires, qui passe par une privatisation de leur protection sociale complémentaire. Pourtant, rien ne motivait cette initiative, sinon des prétextes fallacieux : une enquête diligentée par la Mutuelle révélait un taux de satisfaction de plus de 75% de ses adhérents.

La protection sociale des fonctionnaires de la CDC est désormais privatisée (Pour la santé Ipsec portée par Malakoff/Humanis et pour la prévoyance, MFPrévoyance, les mêmes qui ont résilié les contrats des adhérents de CDC Mutuelle).

DES MILLIERS DE FONCTIONNAIRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS SPOLIÉS DE LEURS DROITS

Deuxième étape de la machination

CDC Mutuelle avait souscrit des contrats de prévoyance auprès de MFPrévoyance

garantissant les risques décès/obsèques et dépendance et d'autre part les risques liés à l'incapacité/invalidité.

En octobre 2021, MFPrévoyance convoque CDC Mutuelle pour lui annoncer (sans concertation), et évidemment en accord avec la CNP (CNP ayant 100% du capital de MFPrévoyance en 2021) que les contrats de prévoyance souscrits au bénéfice des fonctionnaires de la CDC étaient unilatéralement résiliés au 31 décembre de la même année.

MFPrévoyance et la CNP n'ont guère été sensibles à l'état des populations touchées par leur décision. Stupeur et colère des adhérents et de leur Mutuelle devant la brutalité de cette décision qui a été prise sans en mesurer les conséquences.

En résumé, du jour au lendemain, les adhérents ont perdu tous leurs droits et les provisions accumulées.

DES MILLIERS D'ADHÉRENTS SE RETROUVENT SANS COUVERTURE OBSÈQUES ET DÉPENDANCE

CDC mutuelle a recherché des solutions amiables en vain. MFPrévoyance a rejeté toutes les démarches pour dialoguer et trouver un accord. La Mutuelle a donc entrepris des démarches judiciaires à l'aide de plusieurs référés. Ces référés n'ont pas abouti.

Une association de défense des adhérents et ex-adhérents a été constituée dans le but de faire valoir les droits légitimes des adhérents mutualistes : l'ASSO D3A enregistre désormais tous les jours de nouvelles adhésions, de collègues ainsi vandalisés et écoeurés de voir ainsi leur employeur ou ancien

employeur mettre à bas l'un des derniers piliers de leurs avantages sociaux. Agés et souvent souffrant de pathologies inhérentes à cet âge, les mutualistes rejetés n'ont plus aucune possibilité, sinon à des taux prohibitifs, de souscrire des garanties de prévoyance, telles qu'ils l'avaient précédemment fait pendant des années... Leurs témoignages apportent la preuve de leur colère, leur désarroi et leur indignation.

Leur association compte bien faire connaître ce scandale humain, social et financier pour que chacun retrouve les garanties volées. Après avoir contacté les protagonistes et devant leurs refus de médiation et leur volonté de ne pas trouver une solution, ASSO D3A entreprend des initiatives et vous démarche pour médiatiser ce scandale.

Nous ne pouvons en rester là

Si la Caisse des dépôts économise ainsi plus de 4 millions d'euros par an (subventions, mise à disposition de personnels, de matériels, de l'informatique et de locaux), CNP et MFP ne peuvent nier l'existence de provisions sur les contrats injustement résiliés et nous en cachent scrupuleusement le montant.

CE SCANDALE EST INDIGNE D'UNE INSTITUTION PUBLIQUE L'INDECENCE TOUCHE A SON PAROXISME LORSQUE ELLE TOUCHE LA SANTE.

«Contact presse» : Jean-Paul GIRARD
ASSO D3A defensedcmutu@gmail.com

L'UFR FINANCES SE RÉJOUIT DE L'ÉLECTION DE SOPHIE BINET

La CGT aurait pu sortir du congrès confédéral de Clermont-Ferrand fracturée, divisée et par conséquent affaiblie pour défendre les intérêts de classe du monde du travail et des retraités.

Nous savons le rôle important qu'ont joué des dirigeants de notre Fédération, comme bien d'autres, pour sortir de cette impasse. ET nous nous réjouissons que Sophie BINET ait accepté d'assumer la charge d'être la nouvelle secrétaire générale de la Confédération Générale du Travail.

Nous nous réjouissons qu'une femme, jeune, puisse assumer cette responsabilité. Sophie a exercé d'importantes responsabilités à l'Union générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens auprès de notre camarade des Finances Marie-Jo KOTLIKI puis seule au poste de secrétaire générale en 2021.

Nous connaissons le talent de Sophie auprès des médias, ses énormes capacités de travail, ses qualités humaines mais aussi sa grande fermeté face à nos ennemis de classe.

Nous sommes convaincus qu'elle saura rassembler la CGT. Sa première visite à Gardanne, auprès d'Olivier MATEU, en est un signe fort.

Nous sommes aussi convaincus qu'elle saura faire vivre une démocratie exemplaire dans les instances de décisions nationales que sont le Comité confédéral national (CCN), appelé souvent le Parlement de la CGT et la Commission exécutive confédérale (CEC). Nous sommes aussi convaincus qu'avec un bureau confédéral rassemblé dans la diversité de la CGT, l'organisation de la CGT pourra évoluer pour être plus efficace et plus en phase avec les attentes du monde du travail.

L'élection de Sophie incarne une grande évolution du salariat en France. Au moment où les Françaises et les Français font de nouveau confiance aux syndicats et principalement à un syndicalisme de luttes, de propositions et



négociations, le défi est immense pour redonner à la CGT sa force d'antan car nous savons qu'il existe un lien séculaire entre la puissance de la CGT et de grands conquies sociaux.

Alors, bon courage Sophie, tu as tout notre soutien !

MESSAGE DE SOUTIEN À LA LIBRE PENSÉE

La Commission exécutive de l'Union Fédérale des Retraité-es des Finances CGT réunie le 11 mai 2023 à Martignes (13) a été informée des attaques de l'extrême droite contre « la Libre Pensée », organisation qui défend et fait respecter avec constance la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État, la démocratie sociale et politique, les idéaux républicains et participe au combat pour la défense des libertés. L'association de la Libre Pensée et ses membres font l'objet de menaces et intimidations perpétrées par des groupes réactionnaires, les murs de sa librairie sont régulièrement tagués et dégradés, sa vitrine a été brisée. Le 16 avril, un rassemblement agressif a même été organisé à proximité de ses locaux, tout cela dans un contexte de répression des manifestations contre les mesures anti-sociales du gouvernement. La CE de l'UFR CGT condamne fermement ces violences et exactions et exprime toute sa solidarité avec la Libre Pensée et ses militant(e)s.

L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT EN COURS DE CRÉATION !

Ce fut le souhait de René BIDOUBE qui vient de nous quitter. C'est aussi le souhait de notre secrétaire général Alexandre DERIGNY et du Secrétariat fédéral. Mieux connaître le passé pour bâtir l'avenir. Tel est le but des IHS et de l'IHS confédéral.

Ne serait-il pas important, après ces 11 journées de manifestation contre la réforme des retraites qu'on se souvienne du grand conflit de 1989 aux Finances et la grande manifestation du 19 octobre 1989 où 100.000 agents des finances sur les 200.000, venus de toute la France, ont défilé de Bastille à Bercy...

Toutes et tous les camarades intéressé.e.s à participer à cette IHS Finances comme celles et ceux qui ont des archives intéressant notre Fédération et notre UFR sont invités à se faire connaître.

L'héritier des mouvements populaires

Créé en 1945, le Secours populaire français est l'héritier de mouvements populaires dont il a, au long de ces décennies, conservé les valeurs tout en évoluant considérablement. Son orientation, ses missions, son indépendance permettent de rassembler aujourd'hui en son sein des gens de cœur, sans aucune distinction de race, de sexe, d'âge ou de niveau social.

Grand mouvement décentralisé, le Secours populaire regroupe 99 fédérations départementales et professionnelles et 656 comités. L'objectif commun est de pratiquer une solidarité agissant sur les conséquences des drames vécus par des personnes, individuellement ou collectivement, sans se prononcer sur les causes et de permettre à chacun de s'investir personnellement.

1923-1936 : LE SECOURS ROUGE INTERNATIONAL

Suite à la Première guerre mondiale, des militants communistes créent en 1923 la section française du Secours rouge international. L'association va s'intéresser au sort des bagnards, des militants anticolonialistes, des ouvriers licenciés pour activité syndicale ou politique, des prisonniers politiques et de leurs familles, et développe des activités sociales destinées aux enfants démunis : colonies de vacances, aide aux enfants des chômeurs.

1936-1945: LE SECOURS POPULAIRE DE FRANCE ET DES COLONIES

C'est en 1938 que le slogan « Tout ce qui est humain est nôtre » devient la devise de l'association, toujours en vigueur aujourd'hui. Il organise l'aide à l'Espagne républicaine, aux populations réfugiées de l'est et du sud de l'Europe fuyant les régimes fasciste et nazi jusqu'en 1939. Durant la Seconde guerre mondiale, le Secours populaire français, malgré son interdiction, poursuit ses actions de solidarité.



© RechercheBd - stockadobe.com // COT Français

DEPUIS 1945, LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Le Secours populaire français naît en 1945 de la fusion du Secours populaire de France et de l'Association nationale des victimes du nazisme (ANVN.). Elle intervient en soutien auprès de toutes les victimes, en France et à l'étranger.

Dès la fin des années 1950, l'idée de solidarité s'élargit : elle est désormais morale et matérielle (Pères Noël verts, Journée des oubliés des vacances, récupération des surplus,...)

La permanence d'accueil et de solidarité devient le pivot des actions au centre de laquelle peuvent s'organiser les libre-service alimentaires nés des surplus, l'accès aux vacances, l'accès à la culture pour tous, les points Jeunes pour lutter contre l'exclusion et redonner de la dignité à ceux qui croient l'avoir perdue.

Le Secours populaire français a une approche globale des problématiques de pauvreté. Il intervient dans les domaines de l'aide alimentaire, vestimentaire, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès aux soins, l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à la culture et plus généralement l'accès aux droits.

Depuis 1992, sous l'impulsion de Julien Lauprêtre, fondateur du SPF, le mouvement « Copains du Monde » permet à des enfants de devenir acteurs et décideurs de la solidarité. Les villages « Copains du Monde » permettent des rencontres entre jeunes de différentes cultures et différentes nationalités.

Alors que les besoins sont criants en France, le Secours populaire français n'oublie pas les populations confrontées à des situations dramatiques en Europe et sur d'autres continents. C'est pourquoi depuis 1945, le SPF s'efforce de « mondialiser la solidarité » en répondant aux situations d'urgence et en réalisant des programmes de développement en lien avec son réseau de partenaires locaux.

Chaque année, le Secours Populaire mène plus de 200 actions d'urgence (séismes, tsunamis, ouragans, famines, épidémies, conflits,...) et programmes de développement avec 150 partenaires dans une soixantaine de pays (scolarisation, accès aux soins, à l'eau,...) et anime 5 grandes campagnes : de janvier à mars le Don'Action (pour le fonctionnement du SPF), de mars à mai, le printemps de la solidarité mondiale (à travers le chasse aux œufs), de juin à août, les vacances, les loisirs, la culture, avec la célèbre JOV – journée des oubliés des vacances), de septembre à novembre, la lutte contre la pauvreté-précarité et en décembre, les Pères Noël Verts (pour que Noël n'oublie personne...). Pour chacune de ces campagnes, vous pouvez faire un don au comité ou à la Fédération proche de chez vous.